

# COMMUNE DE PLEUVEN

## FICHE MODIFICATIVE DE L'INSCRIPTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES

- MODIFICATION EXCEPTIONNELLE : le ...../...../ 2012
- MODIFICATION TEMPORAIRE : du ...../...../ 2012 au ...../...../ 2012
- MODIFICATION PERMANENTE : à partir du ...../...../ 2012

Nom du père : .....

NUMERO ALLOCATAIRE CAF : .....

Nom de la mère : .....

Adresse : .....

Téléphone : ...../...../...../...../.....

Portable : ...../...../...../...../.....

Noms et prénoms des enfants :

-1<sup>er</sup> enfant .....

CLASSE : .....

-2<sup>e</sup> enfant.....

CLASSE : .....

-3<sup>e</sup> enfant.....

CLASSE : .....

(cocher les cases)		1 <sup>er</sup> ENFANT	2 <sup>e</sup> ENFANT	3 <sup>e</sup> ENFANT
<b>ACCUEIL PERISCOLAIRE</b>	LUNDI	MATIN		
		SOIR		
	MARDI	MATIN		
		SOIR		
	JEUDI	MATIN		
		SOIR		
	VENDREDI	MATIN		
		SOIR		
MERCREDI 9 MAI 2012	MATIN			
	SOIR			
<b>RESTAURANT SCOLAIRE</b>	LUNDI			
	MARDI			
	JEUDI			
	VENDREDI			
	MERCREDI 9 MAI 2012			
<b>AIDE AUX DEVOIRS</b>	LUNDI			
	JEUDI			

### MODE DE FACTURATION

ECOLE MATERNELLE : suivant la présence réelle de l'enfant.

ECOLE ELEMENTAIRE : les absences annoncées le jeudi de la semaine précédente et les absences ?!  ole ne seront pas facturées.

Nous vous rappelons que toute modification doit être signalée à l'aide de cette fiche modificative (également téléchargeable sur le site de la commune : [www.pleuven.fr](http://www.pleuven.fr)) pour le jeudi de la semaine précédente à la Maison des Enfants et des Loisirs ou par mail à cette adresse :

[servicesperiscolaires.pleuven@gmail.com](mailto:servicesperiscolaires.pleuven@gmail.com)

A Pleuven, le ...../...../2012

SIGNATURE DU PERE

SIGNATURE DE LA MERE